

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 8 février 2013

L'an deux mille treize, le huit février à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, DELANNOY Jean-Paul adjoints, JOUBLIN Sylvie, REGNIER Marie-Christine, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis

Secrétaire de séance : Mme LAZZARI Nadine

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation
2 février 2013

Date d'affichage
15 février 2013

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**VOTE DE LA RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE
ET DEMANDE DE SUBVENTIONS : DELIBERATION 1/FEVRIER 2013**

Suite à la mise en place d'une chaufferie bois granulés dans le bâtiment de la mairie, le conseil municipal décide de procéder à la rénovation thermique de la salle polyvalente et au raccordement de son chauffage sur la nouvelle chaufferie.

Après délibération, le conseil municipal décide de procéder aux travaux mentionnés pour 84 700 € dont 77 000 € de travaux et 7 700 € de maîtrise d'œuvre réalisée par le cabinet PYXAIR au taux de 10%.

Il sollicite de Mr le Président du Conseil Général au titre du contrat de canton 21 600 €, de Monsieur le Préfet 40 % au titre de la DETR 2013 et de Mr le Président du Conseil Régional 40 % de 16 000 € dans le cadre du Plan Energie Climat Bourgogne.

Plan de financement :

Travaux HT	77 000 €
M Œuvre HT	7 700 €
TOTAL	84 700 €

Subvention Conseil général -contrat de canton	21 600 €
Subvention Etat DETR 2013 40 %	33 880 €
Subvention Conseil régional PECB	6 400 €
TOTAL	61 880 €

Montant à charge pour la Commune 22 820 € HT

Le Conseil municipal demande de vérifier que la VMC mise en place soit non bruyante. Lors des travaux, l'isolation des combles de la mairie sera effectuée par la mise en place d'ouate de cellulose soufflée.

VOTE DE LA 3EME TRANCHE DE TRAVAUX DE LA CHAPELLE DU BEUGNON ET DEMANDE DE SUBVENTIONS : DELIBERATION 2/FEVRIER 2013

Après délibération, le conseil municipal décide de lancer la troisième et dernière tranche de travaux de la chapelle du Beugnon pour 74 100 € HT dont 65 000 € pour les travaux et 9 100 € pour les honoraires soit 88 623 € 60 TTC.

Il mandate le Maire pour signer le contrat avec Mr Cazelles comme maître d'œuvre de cette 3^{ème} tranche.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- de 30 % auprès de Monsieur le Directeur de la DRAC,
- de 30 % auprès de Monsieur le Président du Conseil général
- et de 5 % auprès de Mr le Président de la Sauvegarde de l' Art Français

en vue de la restauration des maçonneries extérieures, de la réalisation de vitraux et de serrurerie de protections et de la restauration de la cloche de la chapelle du Beugnon.

Plan de financement :

Coût des travaux HT	74 100.00 €
Travaux TTC	88 623.60 €
Subvention DRAC 30 %	22 230 €
Subvention Conseil général 25%	18 525 €
Sauvegarde de l' Art 5 %	3 705 €
Total des subventions	44 460 €

Coût restant pour la Commune	29 640 € HT
Récupération TVA dans 2 ans	13 720.70 €

Reste en coût pour la Commune avant participation	
Amis de la chapelle du Beugnon	30 442.90 €

Les Amis de la Chapelle du Beugnon feront, comme pour la tranche précédente, un don pour financer ces travaux.

Mr Fischer propose de se renseigner pour récupérer les vitraux de l' église d' Abbeville qui va être détruite.

**OUVERTURE D' UN LIGNE DE TRESORERIE
POUR LE BUDGET ANNEXE COMMERCE : DELIBERATION 3/FEVRIER 2013**

Afin de financer les travaux de construction du commerce, en attendant de pouvoir toucher les subventions et récupérer la TVA, la Commune doit souscrire sur son budget annexe une ligne de trésorerie de 400 000 €.

Après étude des 4 propositions bancaires, le Conseil municipal décide de souscrire un prêt relais court terme à taux fixe de 400 000 € sur 24 mois à 2.12% auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, avec des frais de dossier de 0.15 % du montant sollicité pour la construction du commerce.

Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce prêt.

**LANCEMENT DE LA VENTE DU PRESBYTERE ET FIXATION DU PRIX
DELIBERATION 4/FEVRIER 2013**

Afin de pouvoir fixer un prix minimum de vente du presbytère, le Conseil municipal souhaite obtenir une estimation des 2 agences immobilières de Vermenton (Immo Geyer et Habitat Morvan) et du notaire.

Après obtention des diagnostics obligatoires, une parution de la vente sera faite dans l' Yonne Républicaine et sur le Bon Coin, les offres devront être remises sous plis cachetés et la vente se fera au plus offrant.

Une délibération sera prise dans ce sens dans un prochain conseil municipal.

**MISE EN GERANCE DU CAMPING EN 2013 : REVISION DES TARIFS DE
LOCATION DES LODGES : DELIBERATION 5/FEVRIER 2013**

Après étude du dossier et refus de la gérance avec un loyer de 650€/mois, compte tenu des charges et du chiffre réalisé en 2012 au camping d' Arcy-sur-Cure, le Conseil municipal établit le loyer 2013 de la gérance du camping à 450 € par mois avec la mise en place de 4 tentes lodges.

Après délibération, le conseil municipal décide de confier la gérance du camping à Mr BERTHOU Yves du 15 avril au 30 septembre 2013.

**MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES : REPORT A LA RENTREE 2014
ET SAISIE DU CONSEIL GENERAL : DELIBERATION 6/FEVRIER 2013**

La réforme scolaire annoncée répartira, pour les écoles maternelles et élémentaires, sur 5 journées les 24 heures d'enseignement hebdomadaire et laissera à la charge des communes 3 heures d' accueil pour tous les élèves, afin qu'aucun d'entre eux ne quitte l'école avant 16 H 30.

Les collectivités peuvent mettre en œuvre la réforme scolaire à venir dès la prochaine rentrée ou à titre dérogatoire en septembre 2014.

Le Conseil municipal décide de saisir le président du Conseil général afin de reporter à 2014 la réforme des rythmes scolaires de l' Ecole d' Arcy-sur-Cure.

Après avis du département concerné autorité organisatrice des transports scolaires du 1^{er} degré,

Considérant les incertitudes à propos des règles d'organisation des 3 heures d'accueil nouvellement mises à la charge de la Commune par la réforme des rythmes scolaires ;
Considérant le coût important de ce nouvel accueil et les changements d'organisation des services municipaux ;
Considérant la nécessité de construire « un projet éducatif territorial » pour donner un contenu pédagogique intéressant à cet accueil pour les enfants des écoles primaires ;

La Commune d' Arcy-sur-Cure sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de 3 heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

Compte tenu de 12 enfants scolarisés à l'extérieur, l' école d' Arcy-sur-Cure ne comptera plus que 23 élèves à la rentrée prochaine ce qui engendre la fermeture d' une classe.

La responsabilité de cette fermeture de classe incombe aux parents qui scolarisent leurs enfants à l'extérieur et à la préfecture qui a accordé les dérogations.

Un projet de RPI est à l'étude avec Saint Moré, Voutenay et Précy le Sec. Tous les enfants mangeraient à la cantine scolaire d' Arcy, les autres communes n'en disposant pas.

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration chaufferie :

Les habitants d' Arcy sont conviés à l'inauguration de la chaufferie bois granulés samedi 16 mars 2013 à 11 H à la mairie en présence de Mr Patriat, Président du Conseil Régional et de Mr Château, Directeur régional de l' ADEME.

Courrier de Mr Demizieux :

Le Maire transmet le courrier adressé au conseil par Mr Demizieux au sujet de la dégradation de la voirie devant chez lui au Beugnon.

Le conseil est conscient des dégradations à la sortie de l' hiver. Dès que la centrale d'enrobé sera remise en route, les nids de poule seront bouchés rapidement.

Ordures ménagères :

Mr Fischer fait part que la phase n° 1 de l'étude d'optimisation du service des déchets est terminée. La phase n° 2 proposant un nouveau système de facturation et de ramassage sera finalisée fin février début mars 2013.

Mme Muller fait part du mauvais accueil reçu à la déchetterie et de l'absence de contrôle de la carte d'accès.

Chapelle du Beugnon :

Mme Regnier remercie et félicite Mr Michel Meunier pour le travail accompli à la chapelle.

Maison médicale :

Mlle Joublin demande qu'un flash info soit distribué en mentionnant les numéros de téléphone des professionnels de santé. Une affiche a déjà été distribuée à la Poste et à la boulangerie.

Le dentiste commence lundi 11 février 2013.

La séance est levée à 23 H 05.

Le Maire,

